



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉGIE SAISON CULTURELLE - TARIFICATION POUR L'EXPOSITION CRÉPUSCULE DU 1ER JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2025

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte auprès de la régie Saison Culturelle dont la dernière en date du 4 février 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2^o),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité de fixer la liste et les tarifs des articles proposés à la vente à la Maison du Port d'Etaples lors de l'exposition « Crépuscule » du 1^{er} juillet au 30 novembre 2025,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est décidé de fixer comme suit la liste et les produits proposés à la vente :

PRODUITS PROPOSES	PRIX DE VENTE UNITAIRE
Carte postale	0,60 €
Badge	1,00€
Magnet	1,50€
Tote Bag	3,00€

Les Femmes artistes de la Côte d'Opale	15,00€
Fernand Stiévenart-Juliette de Reul : couple d'artistes de l'Ecole de Wissant	15,00 €
Eugène CHIGOT, peintre de la Côte d'Opale	15,00 €
Les Enfants de la mer : les peintres de la Côte d'Opale	15,00 €
Intimité(s) : les peintres de la Côte d'Opale	15,00 €
Métamorphose(s) : le port d'Etaples entre passé et avenir	10,00 €
D'un regard à l'autre, photographies d'Etaples avant 1914	10,00 €
Pêcheurs de vague, de Frédéric Briois	30,00 €
L'Hôtel du Département du Pas-de-Calais	8,00 €

Article 2 : Les recettes seront imputées sur une des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 3 : La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraîne l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification de la Maison du Port départemental d'Etaples.

Arras, le 22 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST
Directrice des finances